



Centre de gestion  
de Seine-et-Marne  
Fonction Publique Territoriale

## EXTRAIT

DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

\*\*\*\*\*

SÉANCE DU 30 JUIN 2025

**DÉLIBÉRATION**  
**N° 25-17**

**FINANCES - COÛT DES LAURÉATS DES CONCOURS ET EXAMENS**  
**PROFESSIONNELS 2024**

**DATE DE CONVOCATION** L'an deux mille vingt-cinq, le trente juin à neuf heures trente, s'est réuni en son  
Le 24 juin 2025 siège, le Conseil d'Administration du Centre Départemental de Gestion de Seine-et-Marne, sous la présidence de Mme Anne THIBault, maire d'Arville.

TITULAIRES		SUPPLÉANTS	
<b>Mme Anne THIBault</b> Maire d'ARVILLE - Présidente	Présente	<b>Mme Isoline GARREAU</b> Maire de DIANT	Excusée
<b>M. Vijay-Damien POIRIER</b> Conseiller municipal Mairie de CESSON	Présent*	/	
<b>M. Mathieu VISKOVIC</b> Maire de NOISIEL – Vice-Président de la Communauté d'agglomération Paris-Vallée de la Marne 1er Vice-président	Présent	<b>M. Pascal FOURNIER</b> Vice-Président du Syndicat mixte COLVATRI	Absent
<b>M. Gérard CHOMONT</b> Maire de CRÉGY-LES-MEAUX - 2 <sup>ème</sup> Vice-président	Présent	<b>Mme Gisèle DEVIE</b> Adjointe au Maire de CRÉGY- LES-MEAUX	Absente
<b>M. Jean-François BERGAMINI</b> Maire de CHANGIS-SUR-MARNE	Présent*	/	
<b>Mme Monique BOURDIER</b> Maire de BOULEURS - 3 <sup>ème</sup> Vice- président	Présente*	<b>Mme Analia HALLER</b> Adjointe au Maire de ROISSY-EN- BRIE	Excusée
<b>Mme Joëlle VACHER</b> Adjointe au Maire de VERNEUIL L'ÉTANG – Membre du bureau	Présente	<b>Mme Valérie BENARD</b> Conseillère municipale - Mairie de FONTENAY-TRÉSIGNY	Excusée
<b>Mme Nicole VERTENEUILLE</b> Adjointe au Maire de TORCY - Membre du bureau	Présente	<b>Mme Béatrice RIOLET</b> Adjointe au Maire de LA FERTÉ- GAUCHER	Absente

\* Assistait à la réunion en visioconférence

\*\* Assistait à la réunion sans pouvoir de vote (titulaire présent)

Accusé de réception en préfecture  
077-287708325-20250630-25-17-DE  
Date de télétransmission : 03/07/2025  
Date de réception préfecture : 03/07/2025

TITULAIRES		SUPPLÉANTS	
<b>M. Gérard CHANCLUD</b> Maire de LA CHAPELLE-LA-REINE – Secrétaire du bureau	Absent	<b>M. David CHARPENTIER</b> Adjoint au Maire de ESBLY	Présent
<b>M. François BOUCHART</b> Maire de ROISSY-EN-BRIE – Membre du bureau	Pouvoir Mme A. THIBAUT	<b>Mme Françoise SAVY</b> Conseillère municipale – Mairie de COMBS-LA-VILLE	Absente
<b>Mme Nathalie DUTRIAUX</b> Adjointe au Maire CHAUMES-EN-BRIE - Membre du bureau	Présente*	<b>M. Vincent MEVEL</b> Maire de LARCHANT	Absent
<b>M. Bernard JACOTIN</b> Vice-Président de la Communauté d'Agglomération Coulommiers Pays de Brie – Membre du bureau	Excusé	<b>M. Pierre YVROUD</b> Président du Syndicat départemental des énergies de Seine-et-Marne – Maire de LA ROCHETTE	Présent*
<b>Mme Marie-Martine SALLES</b> Adjointe au Maire de COMBS-LA-VILLE	Absente	/	
<b>Mme Nicole BUROT</b> Adjointe au Maire de EVRY-GRÉGY-SUR-YERRES	Excusée	<b>M. Laurent JACQUIN</b> Adjoint au Maire de CLAYE-SOUILLY	Absent
<b>M. Patrick SNAKOWSKI</b> Adjoint au Maire de LONGPERRIER	Absent	<b>M. Jacques DELPORTE</b> Adjoint au Maire de FERRIÈRES-EN-BRIE	Absent
<b>M. Thierry SEGURA</b> Maire de BOISSETTES	Présent*	<b>Mme Martine WESOLOWSKI</b> Conseillère municipale - Mairie de SOLERS	Absente
<b>Mme Céline MICHARD</b> Conseillère municipale - Mairie de ROZAY-EN-BRIE	Présente*	<b>Mme Ornella GUY</b> Conseillère municipale - Mairie de POINCY	Absente
<b>M. Gilles GROSLEVIN</b> Maire de SOLERS – Membre du bureau	Absent	<b>Mme Pascale PRUNET</b> Adjointe au Maire de CHEVRY-COSSIGNY	Absente
<b>M. François RATIER</b> Adjoint au Maire de NANTEAU-SUR-ESSONNE	Présent	<b>M. Serge DURAND</b> Adjoint au Maire de LE MÉE-SUR-SEINE	Absent
<b>M. Julien BOUSSANGE</b> Adjoint au Maire de CLAYE-SOUILLY	Absent	<b>Mme Valérie JACQUENET</b> Conseillère municipale - Mairie de MONTIGNY-SUR-LOING	Absente
<b>Mme Pascale LEVAILLANT</b> Maire de LUMIGNY-NESLES-ORMEAUX - 4 <sup>ème</sup> Vice-présidente	Présente Arrivée après le point n°7	<b>Mme Claude RAIMBOURG</b> Adjointe au Maire de DOUÉ	Absente
<b>M. Alain AUBRY</b> Maire du MESNIL-AMELOT	Absent	/	
<b>Mme Ghyslaine COURET</b> Adjointe au Maire de MONTÉVRAIN	Présente*	<b>M. Jacques KECK</b> Adjoint au Maire de CROISSY-BEAUBOURG	Présent***

\* Assistait à la réunion en visioconférence

\*\* Assistait à la réunion sans pouvoir de vote (titulaire présent)

TITULAIRES		SUPPLÉANTS	
<b>Mme Eliane FERRER</b> Vice-Présidente de la Communauté de communes de l'Orée de la Brie	Présente	<b>Mme Isabelle PERIGAULT</b> Présidente de la Communauté de communes Val Briard – Maire du PLESSIS-FEUX-AUSSOUX	Absente
<b>Mme Emmanuelle VIELPEAU</b> Adjointe au Maire de MEAUX	Présente*	<b>M. Didier ATTALI</b> Conseiller municipal - Mairie de MEAUX	Absent
<b>Mme Colette BOISSOT</b> Adjointe au Maire de CHELLES	Présente*	<b>Mme Annie FERRI</b> Adjointe au Maire de CHELLES	Absente
<b>Mme Marie-Liesse DUPUY</b> Adjointe au Maire de MELUN	Absente	<b>Mme Monique CELLERIER</b> Adjointe au Maire de MELUN	Absente

\* Assistait à la réunion en visioconférence

\*\* Assistait à la réunion sans pouvoir de vote (titulaire présent)

<b>Membres titulaires du Conseil d'Administration</b>	27
<b>Membres suppléants du Conseil d'administration</b>	27
<b>Quorum</b>	14
<b>Présents</b>	8
<b>Présents prenant part au vote</b>	7
<b>Présents en visioconférence</b>	10
<b>Présents en visioconférence prenant part au vote</b>	9
<b>Pouvoirs</b>	5
<b>Votants</b>	21

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Monique BOURDIER**

**ASSISTAIENT ÉGALEMENT À LA RÉUNION**

Mme Chrystel LECLERC	Directrice générale des services
Mme Anne-Claire MÉLOT	Assistante de direction

**LA PRÉSIDENTE,**

Expose à l'Assemblée :

En application de l'article L.452-46 du Code Général de la Fonction Publique, le Centre départemental de gestion peut être amené à solliciter le remboursement d'une quote-part des frais d'organisation des concours et examens professionnels organisés par ses soins :

- soit auprès d'un autre Centre départemental de gestion au titre des protocoles national, interrégional, régional et départemental de mutualisation des coûts d'organisation des concours et examens professionnels ou de conventionnements spécifiques,
- soit auprès d'un employeur public territorial non affilié au centre départemental de gestion, à la suite de la nomination d'un candidat inscrit sur une liste d'aptitude.

En raison de l'organisation de nombreux concours et examens professionnels par voie de conventionnement dans le cadre d'une mutualisation des opérations à différents niveaux (départemental, régional, interrégional et national), il est nécessaire de fixer le coût d'organisation des épreuves de sorte que, les seules collectivités affiliées au Centre départemental de gestion organisateur n'aient pas à supporter le financement des charges financières liées à ces opérations.

Les procédures de facturations des coûts engendrés pour les organisateurs d'opérations mutualisées ont été harmonisées par un accord national entre Centres départementaux de gestion, piloté par la Fédération

Accusé de réception en préfecture  
077-287708325-20250630-25-17-DE  
Date de télétransmission : 03/07/2025  
Date de réception préfecture : 03/07/2025

Nationale des Centres de Gestion et approuvé par le Conseil d'administration par délibération N°2012-22 du 2 octobre 2012.

L'article 47-1 du décret N°85-643 du 26 juin 1985 modifié, confie au Conseil d'administration du Centre départemental de Gestion organisateur de concours ou d'examens professionnels, la compétence d'arrêter par délibération les coûts réels des opérations qui conditionneront le montant des coûts opposables dans le cadre de l'application de l'article L.452-46 du Code Général de la Fonction Publique.

Madame la Présidente propose :

- d'arrêter les différents coûts pour les opérations de concours et d'examens professionnels engagées et clôturées pour l'exercice 2024 aux montants indiqués dans le tableau ci-après.

CAT	CONCOURS ET EXAMENS 2024	LAUREATS	COUT TOTAL NET AVEC FRAIS INDIRECTS	COUT LAUREAT
B	Examen professionnel de rédacteur territorial principal de 2e classe (Cat B) Promotion interne	157	189 453,62 €	1 206,71 €
B	Examen professionnel de rédacteur territorial principal de 2e classe (Cat B) Avancement de grade	158	118 950,41 €	752,85 €
A	Concours d'assistant socio-éducatif spécialisé service social (cat A)	385	254 753,33 €	661,70 €
A	Concours Educateur territorial de jeunes enfants (Cat A)	364	359 776,05 €	988,40 €
C	Concours ATSEM (Cat C)	625	815 064,35 €	1 304,10 €
B	Concours Technicien territorial principal de 2e classe (Cat B)	282	307 755,42 €	1 091,33 €
C	Concours Adjoint technique principal de 2e classe (Cat C)	59	51 451,26 €	872,06 €
C	Examen professionnel Adjoint technique principal de 2e classe (Cat C)	69	38 594,92 €	559,35 €
B	Examen professionnel d'Animateur territorial principal de 2e classe (Cat B) AVG	48	34 082,70 €	710,06 €
B	Examen professionnel d'Animateur territorial principal de 2e classe (Cat B) PI	19	21 886,90 €	1 151,94 €
A	Examen Professeur d'enseignement artistique Option Accordéon Cat A	3	8 122,66 €	2 707,55 €
B	Examen Assistant territorial de Conservation du Patrimoine et des Bibliothèques (Cat B) AVG	17	15 744,75 €	926,16 €
B	Examen Assistant territorial de Conservation du Patrimoine et des Bibliothèques (Cat B) PI	28	28 463,19 €	1 016,54 €
C	Concours Sergent de Sapeurs-Pompiers Professionnel (Cat C)	280	182 096,25 €	650,34 €
C	Examen Sergent de Sapeurs-Pompiers Professionnel (Cat C)	119	77 390,91 €	
A	Concours Cadre de santé de Sapeurs-Pompiers Professionnel (Cat A)	19	30 537,40 €	1 607,23 €

### LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Entendu l'exposé de Mme la Présidente

#### VU :

- l'article L.452-46 du Code Général de la Fonction Publique,
- l'article 47-1 du décret N°85-643 du 26 juin 1985 modifié,
- la délibération N°2012-22 du 2 octobre 2012 sur l'harmonisation des facturations des coûts engendrés par l'organisation des concours et examens professionnels par les centres départementaux de gestion ;

**CONSIDÉRANT** la nécessité de recouvrer les frais engagés pour l'organisation des concours et examens par le Centre départemental de gestion sur l'exercice 2024 ;

Après en avoir délibéré, À l'unanimité,

Accusé de réception en préfecture  
077-287708325-20250630-25-17-DE  
Date de télétransmission : 03/07/2025  
Date de réception préfecture : 03/07/2025

**DÉCIDE :****Article unique**

D'arrêter les différents coûts pour les opérations de concours et d'examens professionnels engagées et clôturées en 2024 aux montants indiqués dans le tableau ci-après :

CAT	CONCOURS ET EXAMENS 2024	LAUREATS	COUT TOTAL NET AVEC FRAIS INDIRECTS	COUT LAUREAT
B	Examen professionnel de rédacteur territorial principal de 2e classe (Cat B) Promotion interne	157	189 453,62 €	1 206,71 €
B	Examen professionnel de rédacteur territorial principal de 2e classe (Cat B) Avancement de grade	158	118 950,41 €	752,85 €
A	Concours d'assistant socio-éducatif spécialisé service social (cat A)	385	254 753,33 €	661,70 €
A	Concours Educateur territorial de jeunes enfants (Cat A)	364	359 776,05 €	988,40 €
C	Concours ATSEM (Cat C)	625	815 064,35 €	1 304,10 €
B	Concours Technicien territorial principal de 2e classe (Cat B)	282	307 755,42 €	1 091,33 €
C	Concours Adjoint technique principal de 2e classe (Cat C)	59	51 451,26 €	872,06 €
C	Examen professionnel Adjoint technique principal de 2e classe (Cat C)	69	38 594,92 €	559,35 €
B	Examen professionnel d'Animateur territorial principal de 2e classe (Cat B) AVG	48	34 082,70 €	710,06 €
B	Examen professionnel d'Animateur territorial principal de 2e classe (Cat B) PI	19	21 886,90 €	1 151,94 €
A	Examen Professeur d'enseignement artistique Option Accordéon Cat A	3	8 122,66 €	2 707,55 €
B	Examen Assistant territorial de Conservation du Patrimoine et des Bibliothèques (Cat B) AVG	17	15 744,75 €	926,16 €
B	Examen Assistant territorial de Conservation du Patrimoine et des Bibliothèques (Cat B) PI	28	28 463,19 €	1 016,54 €
C	Concours Sergent de Sapeurs-Pompiers Professionnel (Cat C)	280	182 096,25 €	650,34 €
C	Examen Sergent de Sapeurs-Pompiers Professionnel (Cat C)	119	77 390,91 €	
A	Concours Cadre de santé de Sapeurs-Pompiers Professionnel (Cat A)	19	30 537,40 €	1 607,23 €

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents

Lieusaint, le 30 juin 2025

La Présidente du Centre départemental de gestion,

Seine-et-Marne

3

ANNE THIBAUT

Officier de l'Ordre national du Mérite

*La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de MELUN, sis à 43 Rue du Général de Gaulle, case postale 8630, 77008 MELUN CEDEX, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Centre de gestion de Seine-et-Marne, étant précisé que celui-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois. Conformément aux termes de l'article R. 421-7 du Code de justice Administrative, les personnes résidant outre-mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le Tribunal.*

Accusé de réception en préfecture  
077-287708325-20250630-25-17-DE  
Date de télétransmission : 03/07/2025  
Date de réception préfecture : 03/07/2025